SNUDI FO 13

Syndicat National Unifié des Directeurs, Instituteurs, professeurs des écoles, psyEN et AESH du 1er degré des Bouches du Rhône
FORCE OUVRIERE
Vieille Bourse du travail
Place Léon Jouhaux
CS 20540 13232 Marseille Cedex 01

04.91.00.34.22 / 07.62.54.13.13
contact@snudifo13.org

inFO ADHÉRENTS

dimanche 15 novembre 2026



Le SNUDI FO 13 a réactivé sa caisse de solidarité pour l'année scolaire 2026-2027

Ce fond de soutien permettra d'apporter une aide financière aux adhérents du SNUDI-FO 13 à jour de leur cotisation syndicale pour les jours de grève effectués.

Principe :

Tout syndiqué du SNUDI-FO 13 à jour de ses cotisations peut solliciter le syndicat pour une demande d'aide financière via la Caisse de solidarité. La solidarité syndicale doit permettre à chacun de prendre toute sa place dans la mobilisation, sans que les difficultés financières constituent un obstacle insurmontable.

Modalités :

- **Pour les AESH** : 20€ dès le 1er jour de grève
- **Pour les PE** : 40€ dès le 1er jour de grève, après avoir effectué 3 jours de grève (continu ou discontinu)

Conditions :

- être à jour de ses cotisations (2026 et 2027)
- fournir le/les bulletin(s) de salaire mentionnant le retrait pour "service non fait"
- remplir le formulaire spécifique téléchargeable [ICI]
- **Seuls les jours de grève appelés par le SNUDI FO 13 seront pris en compte**
- remboursement par virement bancaire ou chèque

Comment est abondée la caisse de solidarité ?

Cette Caisse de solidarité est abondée par :

- Les fonds propres du syndicat, issus des cotisations des adhérents
- Les sur-cotisations des adhérents qui le souhaitent (déductible des impôts)
- Les militants du syndicat qui, lorsqu'ils sont en décharge syndicale un jour de grève, versent l'intégralité ou partie de leur journée de travail
- Les dons des adhérents, sympathisants (retraités, collègues en arrêt ou autres) qui peuvent et souhaitent contribuer à cette solidarité.

Pourquoi et comment faire un don à la caisse de solidarité ?

Pour les collègues adhérents au syndicat, ces dons à la Caisse de solidarité seront ajoutés à leur cotisation syndicale sous la forme d'une sur-cotisation et feront donc l'objet d'un reçu fiscal ouvrant droit à 66% de réduction ou de crédit d'impôt sur les revenus 2026.
Par exemple, un adhérent qui à versé 140 euros pour sa cotisation syndicale et qui contribue par la suite à la Caisse de solidarité via un don de 50 euros aura donc un reçu de 140 + 50 = 190 euros de cotisations syndicales au titre de l'année fiscale 2026.

Il indiquera ce montant de 190 euros dans sa déclaration d'impôts pour ses cotisations syndicales et pourra alors bénéficier d'un crédit ou d'une réduction d'impôts de 125.40 euros (66% de 190 euros).
Au final, sa cotisation syndicale « de base » de 140 euros ainsi que son don de 50 euros en faveur de la Caisse de solidarité lui coûteront réellement 190 – 125.40 = 64.60€
Nous insistons donc sur le fait qu'en intégrant ces dons dans le montant de la cotisation syndicale, nous en réduisons le coût ! Un don avant le 31/12/2026 donnera bien lieu à un reçu fiscal dès janvier 2027.

Dernières circulaires



Disponibilité et réintégration année 2027-2028

[Télécharger la circulaire]

[Télécharger les annexes]

Date limite le 3 décembre !



Postes adaptés (PACD/PALD) et aménagement de postes année 2027-2028

Circulaire DASEN

Bulletin académique

Date limite de transmission du dossier le 11 décembre 2026



SNUDI FO 13
BOUCHES DU RHÔNE

Réunion d'Information Syndicale



R.I.S DÉPARTEMENTALE

MERCREDI 25 NOVEMBRE 2026

9H30-12H30 EN VISIO

ORDRE DU JOUR :

- Le point sur la mobilisation actuelle dans l'Education nationale, lien avec le projet de budget 2027
- Inclusion systématique et statut des AESH
- Dossiers catégoriels : Brigades, Directeurs
- Dossiers carrière : liste aptitude DE, mutations inter, rupture conventionnelle, postes adaptés, temps partiels...
- Réforme des ORS et nouvelle offre de formation
- Questionnaire VSS
- Point sur la PSC
- Calendrier des stages
- Elections professionnelles : pourquoi voter FO ?

zoom **Lien de connexion ici**

R.I.S ouverte à tous : syndiqués et non syndiqués.
Pas d'inscription préalable.

LIEN DE CONNEXION

Application ZOOM

ID de réunion: 845 0475 6014

Code secret: 813529



Si tu n'es pas à jour de ta cotisation 2026, tu peux encore y remédier pour pouvoir bénéficier d'un reçu fiscal pour ta prochaine déclaration de 2026

Télécharger le bulletin 2026

Le syndicat ne peut pas fonctionner sans la solidarité de ses adhérents. Sans syndiqués, pas de syndicat ! Sans syndicat, plus de droits !

RAPPEL : Vous recevrez votre reçu fiscal en janvier 2027 et vous pouvez **déduire 66% de votre cotisation** dans votre déclaration d'impôt 2027 (revenus les revenus 2026)

Plus que jamais, nous vous appelons à se regrouper pour s'informer, se

défendre, s'organiser. Plus nous serons nombreux, plus nous aurons de forces pour défendre nos droits individuels et collectifs face à cette entreprise de destruction de l'Ecole de la République.

SNUDI FO 13
BOUCHES DU RHÔNE

Vieille Bourse du travail
Place Léon Jouhaux
CS 20540 13232 Marseille Cedex 01
Tél : 04.91.00.34.22 / 07.62.54.13.13
email : contact@snudifo13.org